



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.146/2  
23 septembre 1998

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

---

**PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

Réunion d'experts sur la mise en oeuvre  
des plans d'action pour les mammifères  
marins (phoque moine et cétacés)  
adoptés dans le cadre du PAM

Arta, Grèce, 29-31 octobre 1998

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE**



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.146/2  
23 septembre 1998

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

---

**PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

Réunion d'experts sur la mise en oeuvre  
des plans d'action pour les mammifères  
marins (phoque moine et cétacés)  
adoptés dans le cadre du PAM

Arta, Grèce, 29-31 octobre 1998

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE**

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

### Introduction

Suite à une recommandation de la troisième réunion des Points Focaux Nationaux pour les ASP (Tunis, 25-27 mars 1996), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont approuvé lors de leur 10ème Réunion ordinaire qui a eu lieu à Tunis, du 18 au 21 novembre 1997, la convocation par le CAR/ASP en 1998 d'une réunion d'experts sur la mise en oeuvre des trois plans d'action pour la conservation d'espèces adoptés dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée. A la même occasion, la délégation grecque a exprimé le souhait du gouvernement grec d'accueillir la réunion et de financer les fonds complémentaires nécessaires pour son organisation.

Pour des raisons d'organisation, il a été décidé de partager ce qui avait été initialement conçu comme une seule réunion en deux réunions distinctes. Deux des trois plans d'action concernent des espèces de mammifères marins, à savoir:

- Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée *Monachus monachus* ;
- Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée.

Etant donné que ces deux plans d'action concernent des espèces généralement traitées par les mêmes spécialistes, il a été décidé de discuter les questions relatives à leur mise en oeuvre dans la même réunion.

La présente réunion d'experts sur la mise en oeuvre des plans d'action pour les mammifères marins (phoque moine et cétacés) adoptés dans le cadre du PAM est prévue à Arta (Grèce) du 29 au 31 octobre 1998, ayant comme principaux objectifs de passer en revue la mise en oeuvre des plans d'action à ce jour et de discuter des priorités et des mesures pour leur mise en oeuvre dans le future.

Les annotations suivantes à l'ordre du jour proposé pour la présente réunion ont été rédigées par le secrétariat pour assister la réunion dans ses délibérations.

### Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le jeudi 29 octobre 1998 à 09h30 à l'Hôtel Byzantinon, Filothei, GR47042 Arta, Grèce, par les représentants du pays hôte et le directeur du CAR/ASP. Toutes les Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée, contre la pollution ont été invitées par l'intermédiaire des Points Focaux Nationaux pour les ASP à désigner des experts compte tenu du sujet spécifique de la réunion. Des représentants des organisations internationales et des organisations non-gouvernementales compétentes ont été invités à participer à la réunion en qualité d'observateurs.

### Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la

pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'appliquera *mutatis mutandis* à la présente réunion.

**Point 3 de l'ordre du jour - Election du Bureau**

La réunion élira, parmi les représentants des Parties contractantes, un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

**Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat, figurant sous la côte UNEP(OCA)/MED WG.146/1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la réunion. La réunion examinera et adoptera l'emploi du temps proposé figurant à la fin du présent document.

Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Une interprétation simultanée sera disponible pour toutes les sessions plénières.

**Point 5 de l'ordre du jour - Revue des activités menées aux niveaux national et regional dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée**

Le secrétariat introduira ce point de l'ordre du jour en présentant les sections pertinentes du document (UNEP(OCA)/MED WG.146/3), " Rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée". Les délégations seront invitées à fournir à la réunion des informations sur la mise en oeuvre du Plan d'Action dans leurs pays respectifs. La réunion sera invitée à considérer les recommandations proposées par le secrétariat figurant sur l'annexe au document UNEP(OCA)/MED WG.146/3, les commenter et à faire des propositions pour plus d'actions de mise en oeuvre du Plan d'action.

**Point 6 de l'ordre du jour - Mise en place d'un réseau méditerranéen pour le suivi des échouages des cétacés**

La réunion sera précédée d'un atelier d'une journée sur le suivi des échouages de cétacés en Méditerranée (28 octobre 1998). La réunion sera invitée à considérer les recommandations de l'atelier et de discuter les possibilités de développement de pareilles activités dans les pays Méditerranéens et d'établissement d'un réseau méditerranéen coordonné pour le suivi des échouages de cétacés en Méditerranée.

**Point 7 de l'ordre du jour - Coordination et collaboration avec ACCOBAMS et autres traités et initiatives internationaux et regionaux**

Le secrétariat introduira ce point de l'ordre du jour en présentant les sections pertinentes du document (UNEP(OCA)/MED WG.146/3). Le (la) représentant(e) du secrétariat intérimaire de l'ACCOBAMS présentera les vues de son organisation sur

la coordination avec le CAR/ASP. La réunion sera invitée à débattre à propos de la coordination avec ACCOBAMS et les autres initiatives et traités internationaux.

**Point 8 de l'ordre du jour - Etat actuel des populations du phoque moine de Méditerranée**

Le secrétariat introduira ce point de l'ordre du jour en présentant le document UNEP(OCA)/MED WG.146/4 "Statut actuel des populations du phoque moine de Méditerranée (*Monachus monachus*)". La réunion sera invitée à le commenter, fournir d'éventuels informations complémentaires, ou proposer des rectifications. Il est prévu de rééditer le document à la lumière des commentaires de la réunion.

**Point 9 de l'ordre du jour - Evaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée**

Le secrétariat introduira brièvement ce point de l'ordre du jour. Les représentants des Parties Contractantes seront invités à présenter à la réunion, un bref rapport sur la situation concernant les mesures légales pour la protection et la gestion du phoque moine et sur la mise en oeuvre du Plan d'action dans leurs pays respectifs depuis 1995. Les rapports des pays tiendront compte également des activités menées par ou avec la collaboration des ONG. Les experts sont invités à fournir au secrétariat les éléments écrits de leur présentation au cours de la réunion, on y joignant, si possible, des copies des textes réglementaires y relatifs.

**Point 10 de l'ordre du jour - Politiques de conservation pour le phoque moine de Méditerranée et priorités pour l'action**

Sous ce point de l'ordre du jour, la réunion sera invitée à discuter de l'avenir des politiques de conservation du phoque moine de Méditerranée et des actions prioritaires pour d'avantage de mise en oeuvre du Plan d'action. Le document UNEP(OCA)/MEDWG.146/Inf.6 "Vulnérabilité des petits groupes de phoques moines et politique de conservation" sera présenté par son auteur. Il est prévue que la réunion adopte des recommandations sur l'avenir des politiques de conservation du phoque moine de Méditerranée et d'avantage de mise en oeuvre du Plan d'action.

**Point 11 de l'ordre du jour - Questions diverses**

Les éventuels autres questions relatives au sujet de la réunion qui pourraient être soulevées par les participants ou par le secrétariat seront examinées sous ce point de l'ordre du jour.

**Point 12 de l'ordre du jour - Adoption du rapport de la réunion**

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

**Point 13 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion**

Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée par le président, le samedi 31 octobre 1998 à 18h00.

EMPLOI DU TEMPS PROPOSE

---

<i>Sessions</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>
<b><u>jeudi 29 octobre 1998</u></b>	
Matin	1, 2, 3, 4, 5
Après-midi	6, 7
<b><u>vendredi 30 octobre 1998</u></b>	
Matin	8, 9
Après-midi	10, 11
<b><u>samedi 31 octobre 1998</u></b>	
Matin	libre (préparation du rapport)
Après-midi 16h00	12, 13

---

*Note: La réunion se tiendra à l' Hôtel Byzantinon, Filothei, GR47042 Arta, Grèce, tel. (+30) 681 52205, fax (+30) 681 52116 .*

<i>Sessions du Matin:</i>	<i>09:30 - 13:00</i>
<i>Sessions de l'Après-midi:</i>	<i>14:30 - 18:00</i>
<i>Pauses-café:</i>	<i>11:00 et 16:00</i>